
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 8	Séance du 21 Septembre 2023 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Ernest HAMM
<u>Présents</u> :	<u>Sont présents</u> : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Yannick MARTIN, Jordan MAHDADI
<u>Votants</u> : 8	
	<u>Excusés avec procuration</u> : M. Pierre ELLMANN a donné procuration à M. Frédéric RICHERT
	<u>Excusés</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Fanny HAESSIG
	<u>Secrétaire adjoint</u> : Véronique GILLES
	<u>Public présent</u> : 3

Ordre du jour

- 1. Dons AMF Maroc
- 2. Désignation d'un référent communal RGPD
- 3. Désignation d'un référent laïcité
- 4. Règlement location salle d'activités : modifications
- 5. Lots fermage des terrains communaux
- 6. Décision du Maire
- 7. Divers - informations

Le Maire ouvre la séance à 19 h 45 et annonce les absents et procurations.

- Monsieur le Maire présente notre nouvelle secrétaire de mairie Veronique GILLES suite à la demande de mutation de la secrétaire en place. Elle a été embauchée le 17 juillet, en formation jusqu'au 10 août et officiellement secrétaire de mairie depuis le 4 septembre.
- Il remercie encore les secrétaires de renfort Marie-Laure MUCKLI et Cindy ROUFET pour leur assistance précieuse depuis le 10 et 23 mars et jusqu'au 9 juillet. Encore aujourd'hui nous pouvons les solliciter et compter sur elles pour leur aide à nos différents renseignements.
- Monsieur le Maire propose un moment de silence en mémoire à toutes les personnes décédées et blessées suite au tremblement de terre au Maroc et à toutes les victimes des catastrophes naturelles, tornades ou autres comme en Libye.
L'AMF, association des Maires de France, suggère de faire des dons au Maroc. Je vous le présenterai à la prochaine délibération.

Le Maire présente le PV élaboré en majeure partie par la note de synthèse et finalisé par la secrétaire de Mairie. Elle a rajouté la notation de l'encadré « commentaires », et les paragraphes pour signatures, absent à celui transmis aux conseillers par mail le 14 septembre 2023.

Constatant qu'aucune modification rédactionnelle n'a été signalée, le Maire soumet pour approbation.

La secrétaire de séance Fanny HAESSIG, refuse avec la majorité des conseillers de l'approuver, suite au rajout de la secrétaire de Mairie. De ce fait, elle rajoute d'elle-même ces annotations.

Elle rappelle que le Maire n'a rien à dire et que c'était elle, secrétaire de séance qui rédige seule le PV.

Après cette modification rédactionnelle, le Maire soumet pour approbation, le procès-verbal du 10 Juillet 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal qui est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Affaires qui seront soumises à délibération :

Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire de mairie présente, comme secrétaire de cette séance.

Mme Fanny HAESSIG se porte volontaire pour assurer cette fonction et nomme secrétaire adjointe, Mme Véronique GILLES.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanny HAESSIG est nommée secrétaire de séance après vote (Mme GILLES 1 voix, Mme HAESSIG 7 voix) du Conseil Municipal du 21 Septembre 2023.

Délibération n° 2023 09 01 : Dons AMF MAROC

Solidarité avec la population marocaine

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Berling tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de Berling souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Le MAIRE propose de faire un don d'un montant de 50 €.

Par exemple :

- Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.Recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc ;
 - à la Protection civile,
 - à la Croix Rouge
 - au fonds de solidarité de Cités Unies France, ...
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 2 Contre : 6 Abs : /

Délibération n° 2023 09 02 : Désignation d'un référent communal RGPD

Vu la convention de mutualisation signée avec le CDG57 pour la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale dit "RGPD".

Vu la délibération du 22/10/2021 désignant DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

Considérant que, pour le bon déroulement de cette mission, il convient de désigner un référent communal, principal interlocuteur du délégué à la protection des données du CDG57.

Le Maire propose à l'assemblée de désigner comme référent communal RGPD Mme Véronique GILLES, secrétaire de mairie. En effet, celle-ci est la mieux placée pour cette mission puisqu'elle brasse toutes les données personnelles des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Véronique GILLES référent communal RGPD.

Pour : 8 Contre : / Abs : /

Délibération n° 2023 09 03 : Désignation d'un référent laïcité

Vu le décret n°2021-1802 du 23 Décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique, notamment ses articles 5 et 7 qui exposent les rôles du référent laïcité :
Il exerce les missions suivantes :

1° Le conseil aux chefs de service et aux agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment par l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers portant sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général ;

2° La sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe ;

3° L'organisation, à son niveau et le cas échéant en coordination avec d'autres référents laïcité, de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

A la demande de l'autorité, le référent peut être sollicité en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public.
Les modalités d'exercice des missions prévues au présent article peuvent être précisées par l'autorité.

Le référent laïcité établit un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité et, le cas échéant, des manquements constatés par ce dernier dans les services auprès desquels il est placé et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée.

Pour les collectivités territoriales, le rapport annuel est transmis simultanément par l'autorité territoriale à l'organe délibérant et au préfet de département. Désignation d'un référent laïcité

Considérant que Mme Véronique GILLES, exerçant la fonction de secrétaire de Mairie,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
de désigner Mme Véronique GILLES, référent laïcité.

Pour : 8 Contre : / Abs : /

Délibération n° 2023 09 04 : Règlement location salle d'activités : modifications

- Tireuse HOSTEIN : suite à des dérèglages de la tireuse lors des locations, le Maire propose d'ajouter cette close à l'article 8 : lorsque la salle est louée, si les personnes utilisent la tireuse, ils ont l'obligation de prendre les fûts chez HOSTEIN.
Cette tireuse a été mis en place et est régulièrement révisé par le distributeur HOSTEIN

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide :

Pour : 1 Contre : 6 Abs : 1

- Location aux associations : pour le moment, nous avons prévu la gratuité de la salle aux associations du village 2 fois/an. Les associations de notre village s'investissent davantage pour faire vivre notre commune avec des manifestations supplémentaires, et de ce fait, nous pouvons proposer la gratuité de la salle d'activités 4 fois/an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant,

Décide :

Pour : 8 Contre : / Abs : /

Délibération n° 2023 09 05 : Lots fermage des terrains communaux

Bail rural de Mme Mariette GIRARDIN. Notification d'une décision du tribunal paritaire des baux ruraux, de Sarrebourg suite à l'audience du 16/3/23

Suite à la délibération du 10 juillet 2023 et d'un commun accord avec les 2 autres exploitants locataires lors de la réunion du 21 août 2023, nous proposons de partager le lot 2, de 5 ha 69, à l'exploitant GAEC RICHERT, des parcelles 109 et 110, total 2 ha49. Les 3 ha 20 restant, à l'exploitant GAEC LENTZ des parcelles 111, 112 et 113.

L'exploitant GAEC RICHERT présent, s'oppose finalement à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant,

Pour : 1 Contre : 5 Abs : 2

Décisions actées :

- Heures supplémentaires de l'employé M. Pascal ENGELMANN, suite retour gracieux.
Le Conseil Municipal est d'accord de lui payer 6 heures et par la suite, le Conseil Municipal ne veut plus qu'il fasse d'heures supplémentaires.

- Budget primitif : le Maire présente le budget primitif 2023 qui a été réglé et rendu exécutoire le 03 Août 2023 par M. le Préfet.

Décisions du Maire :

-Différents arrêtés :

- Arrêté municipal 2023-19 : Délivrant un permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie
- Arrêté municipal 2023-20 : Portant attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise (IFSE)
- Arrêté municipal 2023-21 : Portant délégation d'une partie des fonctions du Maire au 3^{ème} adjoint

Divers – informations :

-Anniversaires des aînés :

- . Mme STRAUB (KERN) Christiane 27.07.1953 - 70 ans
- . Mme ZIMMERMANN (MERTZ) Marguerite 01.08.1929 - 94 ans, notre doyenne

Elles remercient la Commune pour les cadeaux offerts.

-Convention d'activités Gymnastique douce 12 personnes inscrites.

-RINGENWALD Incendie Alarmes à réparer

-Chauffage SANICHAUF : travaux de vidange et circuits de chauffage effectués

-Remonter bordures Hangviller devis LINGENHELD : projet reporté à l'année prochaine.

-Balcons immeuble 6, rue de la Scierie, deux devis

-Abris pompe à incendie deuxième devis

-Avaloirs bouchés rue des du Beau Soleil : 9 paniers

-Subvention AMISSUR accordée 15000 € pour les travaux zone 30, rue du Beau Soleil

-Différents devis Rue du Beau Soleil pour le marché

-Figurines silhouettes enfants passage piéton environ 800€ aide AMISSUR, Proposition Comcom. Le Conseil décide de ne pas en commander.

-Éclairage public coupure depuis mercredi 6 septembre 0h 4h

-Journée de citoyenneté 23 septembre. A préparer.
M. Frédéric RICHERT avait prévenu qu'il serait absent.

M. Franck LOUTRE sera présent avec peut-être son épouse s'il ne pleut pas.
M. Yannick MARTIN sera absent.
Mme Fanny HAESSIG, ne sait pas.
M. Jordan MAHDADI, M. Grégory MOTSCH et M. le Maire seront présents.

-Brioche de l'amitié : les brioches de l'amitié seront livrées le jeudi 12 octobre dans la matinée.
L'association les bricochoux les distribueront, le vendredi, samedi et dimanche qui suivent.

Clés barillet ancienne laiterie : 5 clés supplémentaires sont faites.

-Kirb 5 novembre culte 10h. Exposition Eselbahn Laurent GOERGLER.

Le maire Ernest HAMM clôture la séance à 22h55.

Commentaires :

Suite aux commentaires de M^e le Maire, je n'ai jamais dit tu n'as rien à dire, mais que seul la secrétaire de séance a le droit de modifier le PV. Et que j'ai apporté le texte de loi qui le stipule. Fanny Haessig

Pendant la réunion la secrétaire de séance me répétait à plusieurs reprises « Tu n'as rien à nous dire. Dans un conseil municipal tu es au même grade que nous, comme nous a dit la Sous-préfète.

Le deuxième Adjoint me demandait si je faisais mes courriers moi-même et disait « Je ne crois pas, si non on serait dans la merde ». Je ne lui ai pas répondu mais je rédige et formule mes courriers seul.

Il se plaignait et me reprochait « Tu fait des réunions sans que personne soit invité. On n'est jamais invité à rien, personne n'est convié ». *les Gendarmes sont témoins de cette réunion*

Le premier Adjoint me demandait en se levant montrant son poing contre lui « Viens, on va dehors ensemble. Viens le soldat on va sortir, viens comme soldat. Il y a cent ans ça serait réglé depuis longtemps »

Ils m'accusaient de manipulateur, que je n'avais que des manipulations en tête et que je modifiais et falsifiais des documents.

Ernest HAMM

06 03 75 49 40
57370 BERLING

Procès-verbal approuvé le 30 Octobre 2023

Le Maire, Ernest HAMM



La secrétaire de séance,

167

